

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 1^{er} août 2010 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale)

NOR : SASS1030690A

Le directeur de la sécurité sociale,
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le décret modifié n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;
Vu le décret modifié n° 97-464 du 9 mai 1997 relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 9 novembre 2009 portant création de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et du ministre de la santé et des sports en date du 16 juin 2010 affectant M. Marc Chauveau à la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, en qualité de chef d'antenne interrégionale de Rennes, à compter du 1^{er} août 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Marc Chauveau, chef de l'antenne interrégionale de Rennes, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom des ministres en charge de la sécurité sociale, tous actes et décisions relatifs à l'application des articles R. 123-49, R. 151-1, R. 151-4, R. 152-1, R. 281-4, R. 623-19, R. 861-19, D. 122-13, D. 122-19, D. 253-5, D. 253-12 et D. 611-17 du code de la sécurité sociale et, d'une façon générale, toute mesure résultant de l'exercice des pouvoirs de contrôle des organismes de sécurité sociale dont le siège est situé dans l'un des départements des régions Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Pays de la Loire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Chauveau, délégation est donnée à Mme Maud Moque, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2010.

Pour le directeur de la sécurité sociale,
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
J.-L. REY